

Commune de Mézières-sous-Lavardin

Extrait du registre des arrêtés du maire du 25/04/2026

N° 2026/19

Arrêté de règlementation temporaire de circulation

Le Maire de la commune de Mézières sous Lavardin,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 et L2213-2 ;

Vu le Code de la route, notamment les articles R411-30 et R 411-31 modifiés ;

Vu le calendrier présenté par l'entreprise SARL LATP-177, rte de St Denis de Gastines-53500 Ernée représentée par Stéphane Legros ;

Considérant les travaux reprise des accotements à la suite des travaux de maillage réseau GRDF, route de Conlie ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

Arrêté

Article 1 – Interdiction de circulation

La circulation route de Conlie sera fermée à partir de l'intersection de la route de Neuvillalais et la route de Conlie jusqu'à l'intersection de la Grande Roche – route de Pron.

Article 2 – Exceptions

Les services de secours et les transports scolaires pourront emprunter la portion de voie coupée à la circulation, pour toute intervention directement située sur cette voie, ou accessible uniquement par celle-ci. Les riverains pourront également emprunter cette route.

Article 3 – Signalisation et Déviations

Ces restrictions de circulation ne seront effectives qu'après mise en place de la signalisation appropriée et jusqu'à son retrait.

L'itinéraire de déviation est établi ci-dessous.

La signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise SARL LATP, responsable des travaux.

Cette signalisation sera mise en place conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière.

Article 4 – Prescription contraire

Toute prescription contraire à celles du présent arrêté est suspendue.

La signalisation de ces éventuelles prescriptions contraires sera occultée.

Article 5 – Délais de prescription

Cet arrêté prendra effet à compter du 27 avril 2026 pour une durée de 15 jours calendaires.

Fait à Mézières-sous-Lavardin,

Le 25 avril 2026,

Mme Le Maire,



Linda Poirier

